

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 11

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre
BARRKAT Ammar	Membre

Match (S) CRD-CMAK fixé le 23 mars 2024 à 14h30 stade TAMALOUS (Pré honneur groupe ouest.

La rencontre ne s'est pas déroulée à la date, l'heure et le lieu sus indiqués, suite à l'absence de l'équipe visiteuse (CMAK).

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe Locale (CRD), étaient présents sur le lieu stade TAMALOUS.
- Attendu : après une attente règlementaire, il a été constaté l'absence de l'équipe visiteuse : CMAK.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de CMAK avec défalcation de 06 points et une amende de 15.000 DA (Article 62) et attribue le gain du match au profit du club CMAK sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
C.GUENOUCHE

Le Président
T.GUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 12

Membres présents Messieurs :

QUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre
BARRKAT Ammar	Membre

Match (S) JJA-WJS fixé le 22 mars 2024 à 14h30 stade BOUMAIZA (honneur groupe est.

La rencontre ne s'est pas déroulée à la date, l'heure et le lieu sus indiqués, suite à l'absence service de sécurité (gendarmerie nationale)

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs des deux équipes (JJA-WJS), étaient présents sur le lieu stade BOUMAIZA.
- Attendu : après une attente règlementaire, il a été constaté l'absence des services de sécurité.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par pénalité à l'encontre du JJA avec défalcation de 03 points et une amende de 10.000 DA (Article 50 Alinéa 2) et attribue le gain du match au profit du club WJS sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
C. GUENOUCHE

Le Président
T. QUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 13

Membres présents Messieurs :

QUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCI Chérif	Membre
BARRKAT Ammar	Membre

Match (S) ESOT-CRBK fixé le 24 mars 2024 à 14h30 stade RAMDANE Djamel (Pré honneur groupe ouest.

La rencontre ne s'est pas déroulée à la date, l'heure et le lieu sus indiqués, suite à l'absence de l'équipe Locale (ESOT).

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe visiteuse (CRBK), étaient présents sur le lieu stade RAMDANE Djamel.
- Attendu : après une attente règlementaire, il a été constaté l'absence de l'équipe locale : ESOT.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de l'ESOT avec défalcation de 06 points et une amende de 15.000 DA (Article 62) et attribue le gain du match au profit du club CRBK sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
C.GUENOUCI

Le Président
T.GUETTARI